

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 23 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	15

Date de la Convocation 16 mai 2023

Date d’Affichage
16 mai 2023

Objet de la délibération

No 2023-10099
Finances
Mise en place d’une bourse pour
étudiant en médecine

Le 23 mai 2023, le conseil de cette commune s’est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENHAMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

Absente représentée : Valérie JACQUINOT pourvoir à Régis NOIZET

Absents excusés : Coralie ADNOT, Nelly GRIFFON,

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT

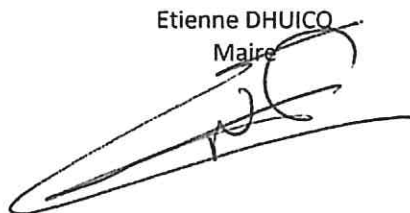
Sébastien VERDRU a été nommé secrétaire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l’identification par l’Agence régionale de santé de Montmirail en zone d’actions complémentaires,
Considérant que la commune souhaite favoriser l’installation de nouveaux médecins sur Montmirail,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- approuve le principe de la mise en place d’une bourse mensuelle communale de 300€ à un ou une étudiante en médecine à compter de la 4^{ème} année, en contrepartie d’un engagement en nombre d’années correspondant au versement de la bourse à l’installation et l’exercice de la profession à temps complet sur la commune
- décide de solliciter la communauté de communes de la Brie Champenoise à hauteur de la même somme étant donné le caractère communautaire de cette problématique d’accès aux soins, par l’établissement d’une convention de co-financement.

Etienne DHUICQ
Maire



Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

051-215103557-20230523-2023-10099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 30/05/2023

